

autorités fédérales, provinciales, des divers états des États-Unis et même internationales veulent s'entendre pour entreprendre quelque chose de colossal. Je demeure près de la voie maritime la plus occupée au monde, soit la rivière Détroit. J'ai eu connaissance de plusieurs travaux qui ont été entrepris dans cette région et encore plus de la diminution de l'eau quand nous pensons à l'importance de la rivière. Je suis convaincu que grâce à une entente conjointe il doit y avoir un moyen de restreindre le travail afin de le remettre entre les mains d'un unique organisme d'ensemble. Je n'exprime là qu'une opinion.

M. SMITH: Je voudrais poser une question supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: M. Rock est le suivant.

M. SMITH: Pourquoi, par exemple, le ministère des Travaux publics s'occupe-t-il du dragage dans les ports et les rivières ainsi que de l'érosion des rivages et des grèves et que d'autre part le ministère des Transports voit au dragage des chenaux du Saint-Laurent; pourquoi pas un seul organisme réunissant les deux ministères?

M. BALDWIN: Je crois que cela provient du fait qu'on a abordé pendant très longtemps de façon différente le chenal du Saint-Laurent de Montréal jusqu'en aval de Québec car il s'agit non pas d'un simple problème de dragage, mais de ressources hydrauliques et d'autres facteurs aussi. Je serais le premier à admettre que les deux ministères sont très compétents au point de vue technique dans le domaine du dragage, mais le chenal du Saint-Laurent dépasse le simple point de vue du dragage.

M. SMITH: Depuis l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent, la séparation entre les deux ministères n'a-t-elle pas perdu de sa rigidité?

M. BALDWIN: Non, pas réellement. L'administration de la voie maritime du Saint-Laurent s'occupe actuellement d'un travail en ce sens.

M. SMITH: Mais, certes, de façon littérale la séparation est moins grande?

M. BALDWIN: Oui.

M. ROCK: Y a-t-il collaboration entre votre ministère et les organismes hydro-électriques des provinces comme celui du Québec et de l'Ontario et les sociétés fédérales et provinciales en ce qui a trait aux problèmes des bas niveaux d'eau au sein de la région des Grands lacs et du Saint-Laurent?

M. BALDWIN: Oui, en ce sens qu'il est très difficile de régulariser le débit à la sortie du lac Ontario au moyen des formules établies et appliquées en collaboration par les deux autorités fédérales afin de surveiller le réseau de façon continue et d'estimer les modifications qui surviennent; ainsi la société hydro-électrique de l'Ontario est représentée sur les différents organismes consultatifs de même que les responsables de la province qui entreprennent les procédés de régularisation. Voilà, je crois, le point névralgique.

M. D. M. RIPLEY (*chef de la division des travaux spéciaux, ministère des Transports*): Bien entendu, le Québec collabore avec le ministère dans l'exploitation de Beauharnois qui, comme vous le savez, est un aménagement hydro-électrique de première importance servant aussi à la navigation. Il doit y avoir à cet endroit une exploitation conjointe afin de s'assurer que les intérêts des deux parties reçoivent le maximum d'attention.

M. ROCK: Avez-vous déjà essayé de chercher d'autres solutions? Vos experts savaient toujours à l'avance qu'il y aurait de bas niveaux d'eau; avez-vous essayé de trouver des solutions ou de faire des propositions au ministère à ce moment? Vous nous avez distribué le graphique indiquant les époques où surviennent les différents niveaux d'eau. Cela n'est pas récent? C'est arrivé bien souvent auparavant. N'avez-vous jamais fait de proposition au ministre passé ou au ministre actuel afin de lui faire savoir ce qu'il devait faire? Actuellement, pouvez-vous nous proposer une solution afin de maîtriser les bas niveaux d'eau; avez-vous quelque opinion personnelle à nous présenter? Nous sommes